



---

**LES ENJEUX ET DÉFIS GÉOPOLITIQUES DE LA COMMUNICATION DE CRISE  
DES ÉTATS DU SAHEL FACE AUX NOUVELLES MENACES SÉCURITAIRES  
TRANSNATIONALES**

**Sidibé Salamata**

Doctorante en Communication

Université libre de Bruxelles

Centre de Recherche en Information et Communication (ReSIC)

**Sangla Hamidou**

Docteur en Sciences de l'Information et de la Communication

Université Joseph Ki-Zerbo

Laboratoire Médias et Communication Organisationnelle (LAMCO)

**Digital Object Identifier (DOI):** <https://doi.org/10.5281/zenodo.17848068>

**Résumé**

Cet article présente les enjeux communs des États du Sahel en matière de communication face aux conflits armés. La démarche méthodologique est basée sur l'analyse discursive des gouvernements du Sahel, notamment burkinabè, malien et nigérien. Depuis l'avènement des régimes militaires dans ces pays, leur retrait de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la création de l'Alliance des États du Sahel (AES), la communication de crise dans ces trois pays, est essentiellement axée sur des discours révolutionnaires, de souveraineté, de coopération et de solidarité régionale. L'analyse de leurs discours met en exergue des interactions et une coordination des communications de crise, lors d'opérations conjointes dans le cadre de la lutte contre le terrorisme au Sahel. Face à la

croissance des facteurs d'insécurité au Sahel, ces gouvernements ont entrepris des actions diplomatiques, militaires et communicationnelles en coordination avec des partenaires comme la Russie et Wagner pour contrer l'avancée des groupes armés terroristes, imposer le respect de leur souveraineté, le choix de leurs partenaires et la mobilisation des citoyens.

Mots-clés : Communication de crise, Géopolitique, Terrorisme, Enjeux communicationnels, États du Sahel

### Abstract

This article aims to present the common communication challenges faced by Sahelian states in the face of armed conflict. The methodological approach is focused on speech analysis of Sahelian governments, particularly those of Burkina Faso, Mali, and Niger. Since the rise of military regimes in these countries, their leaving from the Economic Community of West African States (ECOWAS), and the creation of the Alliance of Sahel States (ESA), crisis communication in these three countries has primarily focused on revolution, sovereignty, cooperation, and regional solidarity discourses. The analysis of their discourses highlights interactions and coordination of crisis communications during joint operations of fighting against terrorism in the Sahel. Faced with the growth of insecurity factors in the Sahel, these governments have undertaken diplomatic, military and communication actions in coordination with partners such as Russia and Wagner to stop the progress of armed terrorist groups, and then enforce respect for their sovereignty, the choice of their partners and the mobilization of citizens.

Keyword : Crisis communication, geopolitics, terrorism, communications issues, Sahel States

### Introduction

Les transitions démocratiques amorcées dans les années 1990 avaient présagé des mutations politiques pour assurer la stabilité et la paix en Afrique. Le retour à l'ordre constitutionnel s'est accompagné d'une proclamation des droits et libertés politiques, associatives et le respect des droits humains (B. Guèye, 2009). Pour Babacar Guèye (2009), l'organisation de l'État et de la société pendant cette période a été dominée par le principe démocratique duquel découlent les palettes des valeurs républicaines dont la reconnaissance de l'opposition politique, la construction progressive de l'État moderne et le renforcement du système judiciaire (B. Guèye, 2009). Ces gages pour la paix et la stabilité ont été, cependant, confrontés dès le début du XXI<sup>e</sup> siècle à de nombreuses résistances : prise du pouvoir par les armes, violation des droits humains, conflits intercommunautaires et guerre civile ont remis en cause l'encadrement juridique des pouvoirs. L'effervescence qui a accompagné le processus démocratique a été désillusionnée par les conflits armés comme la décennie de guerre civile en Côte d'Ivoire, l'insécurité au Mali depuis 2012, au Niger et au Burkina Faso à partir de 2015. L'enjeu pour les organisations africaines, aujourd'hui, reste la quête de la paix et la lutte contre les groupes extrémistes et le terrorisme. Le phénomène terroriste est apparu en Afrique à la suite des impasses politiques et des turbulences géostratégiques en Afrique du Nord à partir de 2011.

Selon Ibrahim Yahaya Ibrahim (2019), le terrorisme relève des problèmes liés à la gouvernance politique et de la déstabilisation du Sahel à l'issue du conflit armé en Libye en 2011.

Le Sahel fait face à d'énormes défis humanitaires et socio-politiques, ainsi qu'à la violation des droits humains et aux tensions communautaires (S. Hendrik, 2023 : 1). La zone des trois frontières est particulièrement au cœur de la rémanence des attentats terroristes. Les trois pays de l'AES connaissent des problématiques sécuritaires et des contextes politiques communs (H. Sangla, 2025). Les crises ont remis en cause les valeurs orthodoxes de la démocratie avec l'avènement des régimes d'exception et la violation continue des droits humains par les groupes armés. Au Burkina Faso, Mali et Niger, la prise du pouvoir par les militaires est justifiée par la recrudescence des attaques dans ces pays. Le Mali a connu un coup d'État militaire en 2012, avant la tenue des élections présidentielles en 2013, et 2018. Ce processus démocratique a été interrompu en 2020 et 2021. Le 19 août 2020, le Comité National pour le Salut du Peuple (CNSP) annonçait à la télévision publique la destitution du pouvoir d'Ibrahim Boubacar Kéita. Le Burkina Faso a vécu ce scénario militaro-politique avec l'interruption du processus démocratique par le Mouvement Patriotique pour la Sauvegarde et la Restauration (MPSR) en janvier et septembre 2022. Le 24 janvier 2022, Roch Marc Christian Kaboré a été renversé par le MPSR dirigé par le lieutenant-colonel Paul-Henri Sandaogo Damiba qui fut, à son tour, renversé par le capitaine Ibrahim Traoré le 30 septembre 2022. Au Niger, le régime démocratique de Mohamed Bazoum fut aussi renversé par la garde présidentielle sous la direction du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP), le 26 juillet 2023. Les trois pays durement touchés par l'insécurité, sont aujourd'hui dirigés par des régimes militaires (H. Sangla, 2025).

Dans ce contexte d'insécurité, le Sahel ouest-africain est devenu un enjeu stratégique entraînant une concurrence dans le positionnement de la région. Dans le cadre de la guerre globale lancée par le Président américain George Bush pour contrer le phénomène du terrorisme au plan international, des partenariats géostratégiques ont été tissés avec les pays du Sahel (J. Touré, 2024). Cette stratégie proactive dans la sécurité collective s'est traduite par la création en 2002 de l'Initiative Pan-Sahel qui a regroupé trois pays : le Tchad, Mali, Mauritanie et Niger avec le soutien financier, technique et logistique des États-Unis. Cette initiative transnationale avait pour objectif de renforcer les capacités des armées du Sahel et de les projeter dans la lutte contre le terrorisme (J. Touré, 2021). En 2005, cette politique régionale a été remplacée par le Partenariat transsaharien contre le terrorisme (Trans-Saharan Counter Terrorism Partnership (TSCTP). Pour Antonin Tisseron (2011), il a été élargi à l'Algérie, au Maroc, à la Tunisie, au Nigeria, au Burkina Faso et au Sénégal, en plus de ceux du Plan Sahel Initiative (PSI). En 2009, dans le cadre d'un partenariat stratégique entre la France et la Mauritanie, le Commandement des Opérations Spéciales (COS) basé à l'Ecole interarmes d'Atar a appuyé l'armée mauritanienne dans la lutte contre le terrorisme. A la même période, la taskforce des troupes d'élites françaises, ou l'opération Sabre est déployée au Sahel dans le cadre de la lutte contre le terrorisme (J. Touré, 2024 : 2) Une base de cette force est installée à Kamboinsé au Burkina Faso. En 2012, cette présence a connu des mutations, avec d'abord l'Opération Serval en soutien à l'armée malienne confrontée à la montée du terrorisme dans le septentrion du pays. Cette opération est devenue Barkhane avec une ambition beaucoup plus régionale. Elle a réuni

4500 soldats français répartis entre Gao, Ouagadougou, Niamey et N'Djamena (A. D. Barry, 2021).

En décembre 2013, les Chefs d'État et de gouvernement réunis à Paris ont convenu que la lutte contre le terrorisme et le trafic au Sahel est une priorité pour la paix mondiale. Dans ce cadre, le projet d'appui à la coopération transfrontalière a été lancé pour promouvoir des mécanismes de coopération entre le Mali, le Burkina Faso et le Niger, prenant en compte les besoins des populations locales. En cohérence avec l'Union européenne, les Nations unies présentes au Sahel à travers la MINUSMA, les États du Sahel ont officialisé le 19 décembre 2014, le Groupe des cinq États (G5 Sahel) qui a regroupé le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Tchad, la Mauritanie. Le G5 Sahel constitue un mécanisme sous-régional dont les ambitions prennent en compte les questions de développement socio-économique. Pour atteindre ses ambitions opérationnelles, il s'est doté d'une force conjointe pilotée par les armées des cinq États avec le soutien stratégique des forces françaises présentes au Sahel.

Conformément à la résolution du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, la force du G5 Sahel ambitionne de contenir la menace terroriste et faire face à la criminalité organisée, notamment le trafic dans la région sahélienne (J. Touré, 2024, p.2). D'un point de vue opérationnel, avec environ 4000 soldats mobilisés avec le soutien de l'Union européenne, de la force Takuba, de la coalition pour le Sahel, de l'Alliance pour le Sahel et de la force française, des postes de commandement multinationaux, des postes de commandement nationaux et un poste de commandement de fuseaux ont été opérationnelles (A. D. Barry, 2021). Cependant, les efforts de conception et d'organisation de la force conjointe se sont heurtés à la problématique économique dans le financement des opérations et l'équipement des armées.

Ainsi, les initiatives régionales, avec l'appui de l'Europe et des États-Unis, ont amoindri la fièvre des attaques terroristes dans les États du Sahel, mais n'ont pu les éradiquer. Au Burkina Faso, la menace se caractérise par la recrudescence des attaques et des déplacements de populations faisant de toutes les régions du pays des poches conflictuelles avec la région du Sahel comme le point nodal de l'insécurité (S. Hendrik, 2023, p.1). Au Mali, dans la région du Nord, les actions des rebelles réunis au sein de la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA) handicapent la dynamique de l'armée régulière face à la prolifération des attaques dans le pays (N. Diallo, 2020). Pour Nabons Laafi Diallo (2020), au Niger, les régions de Diffa et de Tillabéry font partie des localités les plus exposées à l'insécurité. La zone des trois frontières de ces pays est apparue comme une zone de non-droit et de tous les dangers. Plusieurs groupes terroristes y sont actifs, notamment le Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans (GSIM) et l'État Islamique au Grand Sahara (N. Diallo, 2020). Ces groupes terroristes font émerger des nombreuses menaces transnationales, notamment la mobilité forcée des populations qui impacte la communication sociale, violation des droits de l'homme et la multiplication des attaques armées contre les civils.

Dans le contexte de la crise au Sahel, les États du Sahel communiquent et interagissent dans des espaces communs ou avec leurs populations dans l'optique d'informer, de faire savoir et de faire accepter, voire de convaincre. Cette volonté politique nous amène à nous interroger sur les enjeux de la communication de ces trois États dans la gestion quotidienne des crises. Quels types d'interaction les États du Sahel établissent-ils entre eux ou avec leurs populations ?

Quelles sont les motivations qui sous-tendent leur communication dans un contexte de crise et par quels moyens les États du Sahel cherchent-ils à atteindre leurs objectifs en matière de communication ? Quels sont les enjeux communicationnels des États du Sahel face au conflit armé ?

## **1. Approche théorique : la théorie de la souveraineté**

Selon Thibaut Slingeneyer (2018), l'exercice du pouvoir est étroitement lié à la triptyque foucaldien souveraineté-discipline-sécurité et l'interconnexion entre ces trois formes permet à l'État d'exprimer son autorité dans la société. Dans sa dynamique de recherche de mécanismes d'équilibre pour les citoyens, le pouvoir souverain est confronté à deux types d'opposants : les ennemis extérieurs et intérieurs dont les actions sont susceptibles d'entraver la stabilité et le respect de l'autorité. La punition devient, dans ce contexte, une norme pour sanctionner les ennemis face au mépris de l'autorité. En associant la finalité du pouvoir souverain à la discipline, l'État ambitionne de faire de l'engagement des citoyens dans l'espace public des acteurs additionnels à la gouvernance pour parvenir à une entente cordiale dans la société. La discipline remet en cause les facteurs anomiques qui déstabilisent l'équilibre social. Elle ne s'applique pas seulement aux individus, mais aussi aux organisations interétatiques et diplomatiques dont la responsabilité morale dans le respect de la souveraineté participe à l'ancrage de la paix et la stabilité. Pour les organisations, il s'agit de la non-ingérence dans les affaires internes.

La souveraineté se rapporte à la capacité de l'État à décider et à assurer la protection des citoyens (J. Roux, 1998). Dans le droit international, la souveraineté est une valeur fondamentale qui permet à chaque État d'exprimer ses positions sans influence d'une tierce partie. Elle désigne la capacité qu'a l'État de faire et d'agir en fonction de ses intérêts sans être soumis à des directives d'un autre État. Il convient toutefois de noter qu'une partie de la souveraineté peut être cédée à des organisations continentales ou régionales dans le cadre de l'exercice des politiques communes ou lorsque l'État ratifie des traités internationaux. Il s'agit des règles conventionnelles auxquelles a lui-même consenti. Cet engagement reste sous l'égide du droit international qui reconnaît la souveraineté comme une valeur pour les États. Au Sahel, la crise sécuritaire semble remettre en cause la notion de souveraineté des pays avec l'occupation des territoires par les groupes armés terroristes et les mouvements massifs des populations. Or, elle ne peut s'exprimer que lorsque les citoyens sont couverts par la sécurité et le territoire sous la maîtrise de la force publique.

## **2. Méthodologie de recherche**

Cette contribution vise à analyser les enjeux géopolitiques de la communication de crise des gouvernements de transition du Burkina Faso, du Mali et du Niger face aux groupes armés terroristes. Afin de répondre aux questions de recherche, nous avons opté pour une approche qualitative qui a permis d'analyser les discours des gouvernements des trois pays grâce à un corpus constitué à partir des sources documentaires institutionnels (communiqués, déclarations, discours, interviews, etc.). Les éléments de communication analysés couvrent la période du 01

janvier 2022 au 7 février 2024 qui marque la création de la Confédération de l’Alliance des États du Sahel. Au total, de façon aléatoire, dix communiqués de presse, deux conférences de presse et douze discours du gouvernement burkinabè ont été étudiés. Pour le Mali, nous avons recensé et analysé cinq communiqués du gouvernement et deux discours du président de la transition. Pour le Niger, nos analyses se sont focalisées sur cinq communiqués et deux discours du président du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie, le général Abdourahmane Tiani. Ces outils de communication des gouvernements de transition ont été produits par des acteurs publics, notamment leurs Présidences, leurs Primatures, leurs ministères des Affaires étrangères, de la Communication, de la Sécurité, de la Défense, de l’Économie et des Finances des pays étudiés. En plus, certaines sources ont été puisées au niveau du Service d’information du gouvernement (SIG), de l’Agence d’Information du Burkina (AIB) et les sites web des ministères concernés des pays étudiés ont été explorés.

### **3. Résultats et discussion**

#### **3.1. Discours de souveraineté des États du Sahel**

Le contexte sécuritaire fragile, l’avènement des militaires au pouvoir et les mutations géopolitiques dans la sous-région ouest-africaine ont influencé les dynamiques de communication de crise au Sahel. Ces facteurs de crise sont communs aux États du Sahel qui s’efforcent de convaincre l’opinion publique de l’évolution du conflit armé et des dynamiques politiques et militaires mises en œuvre pour la reconquête des territoires. Il s’agit d’une forme de communication de persuasion qui mobilise les médias, la diplomatie commune et les citoyens pour exprimer la souveraineté et la reconstruction de l’image des États du Sahel face aux attaques des groupes armés terroristes. Pour les gouvernements de ces pays du Sahel, l’expression de la souveraineté s’exprime au-delà de l’architecture politique, diplomatique, sécuritaire, mais aussi sur le champ de l’information et la communication. La notion de souveraineté dans les relations internationales exerce sur la capacité de l’État à exprimer son indépendance et son autonomie sur les problématiques essentielles, notamment l’économie, la technologie et la sécurité. Ces variables s’accompagnent d’une diplomatie rationnelle qui permet à l’État de s’affirmer sur la scène internationale. Jérôme Roux (1998) relève deux principes fondamentaux qui participent à l’expression de la souveraineté nationale : il s’agit de la souveraineté de l’État et celle populaire. La souveraineté populaire confère aux citoyens la capacité de choisir leurs représentants. Quant à la souveraineté de l’État, elle est associée à la juridiction qui lui confère le droit d’exercer son pouvoir légal sur les citoyens, dans l’administration des affaires publiques.

Au Sahel, la souveraineté est devenue une notion paradoxale avec l’avènement des groupes armés terroristes qui négocient avec les États, une partie du monopole de la violence légitime et de la sécurité. Or, l’État souverain se mesure à sa capacité à assurer l’ordre et la sécurité nationale avec l’exclusivité dans l’exercice de la violence. Cette prérogative relevant de l’action gouvernementale offre des gages pour la préservation du contrat social et de la sécurité collective. Mais cette forme d’État providence est remise en cause par les mutations sécuritaires et les crises de l’État -nation. Le Groupe de Soutien à l’Islam et aux Musulmans (GSIM), Al Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI), Boko Haram, etc., et les groupes rebelles au Nord-Mali

sont des acteurs parallèles qui influencent la souveraineté des États du Sahel dans le domaine sécuritaire. En 2012, la menace terroriste et le conflit armé dans le septentrion malien ont engendré une forme de capitulation de l'État malien et la reconsideration de sa souveraineté pour négocier l'intervention de la communauté internationale, avec la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation du Mali (MINUSMA) et la France avec la Force Barkhane. Au Burkina Faso et au Niger, cette menace terroriste a justifié le déploiement des forces françaises (avec l'opération Sabre lancée en 2009) et américaine (avec un premier détachement basé à l'aéroport de Niamey en 2013), respectivement à Ouagadougou et à Niamey en appui aux armées nationales. L'intervention des forces étrangères consacre un partage des prérogatives sur la sécurité des États du Sahel qui n'assurent plus souverainement le monopole de la violence légitime dans la société. L'on a assisté à une cogestion de la sécurité et une façon de promouvoir une approche plurielle avec une pluralité d'acteurs régionaux et internationaux dans la gestion des conflits armés au Sahel. Il s'agit d'une reconfiguration de la souveraineté qui est la conséquence de l'évolution de l'écosystème de la défense et de la sécurité au Sahel et la prise en compte du terrorisme comme un conflit transnational dont la résolution implique la mutualisation des efforts. Cette vision fondée sur le recours des forces étrangères dans la lutte contre les groupes terroristes est progressivement remise en cause face à la nouvelle donne politique et militaire dans la région. Aujourd'hui, les États du Sahel, avec l'avènement des régimes militaires, nationalistes, les discours d'avant-garde développés accordent une responsabilité primaire aux gouvernements dans l'expression de la souveraineté des nations sur les politiques de défense et la sécurité. L'héritage colonial, l'instabilité politique croissante et les ressources limitées avaient impacté négativement le processus de construction et de consolidation d'États forts capables d'assumer et d'assurer pleinement la sécurité des citoyens. Cette faiblesse stratégique avait engendré la progression des groupes terroristes dans ces pays. Même par la volonté d'incarner la rupture et d'affirmer leur souveraineté, ces pays du Sahel se sont inscrits dans une dynamique de rupture institutionnelle par la création de l'Alliance des États du Sahel. Bien que les défis juridico-politiques restent à relever pour officialiser son ancrage institutionnel, cette alliance symbolise la rupture pour redéfinir la gouvernance sécuritaire au Sahel.

Conformément à cette politique, le mécanisme commun à ces trois États est axé sur la rupture avec la gouvernance et le partenariat stratégique avec l'Europe et la France. Le 27 janvier 2022, à l'occasion de son discours à la nation, le lieutenant-colonel Paul Henri Sandaogo Damiba qui a renversé le président démocratiquement élu, Roch Marc Christian Kaboré, a estimé que la sauvegarde du peuple burkinabé menacé par les groupes terroristes et la refondation de la Nation est un principe qui justifie l'engagement des militaires au pouvoir. Le Mali et le Niger se sont également inscrits dans cette dynamique territoriale et humaine. Cette dynamique souverainiste s'est traduite par la rupture avec les organisations régionales. Le 15 mai 2022, le Mali, dans un communiqué de presse, a manifesté sa volonté stratégique de se retirer du G5 Sahel accusant l'organisation d'être instrumentalisée par des puissances extérieures pour nuire à ses intérêts. La logique de ce retrait a été empruntée par le Burkina Faso et le Niger. Dans le communiqué conjoint du 29 juin 2023, les gouvernements de ces deux États ont également décidé, conformément à la politique de souveraineté de leur retrait de l'ensemble des instances et organes du G5 Sahel y compris de la Force conjointe. Profondément attachés aux valeurs de

souveraineté, ces pays se disent outrés par l'organisation qui, face à ses lourdeurs institutionnelles, peine à mutualiser les capacités et les moyens pour faire du Sahel un espace de sécurité et de développement. Dans le communiqué des deux pays, « le G5 Sahel ne saurait servir les intérêts étrangers au détriment de ceux des peuples du Sahel, encore moins accepter le diktat de quelque puissance que ce soit au nom d'un partenariat dévoyé et infantilisant qui nie le droit à la souveraineté de nos peuples et de nos États ». La conséquence stratégique de ces décisions de retrait est la dislocation du mécanisme institutionnel et régional de lutte contre le terrorisme. Le retrait collectif a paralysé les activités de la force conjointe dont la responsabilité était de mener des activités opérationnelles pour la sécurisation des territoires.

Individuellement, chaque État s'inscrit dans une dynamique politique de renforcement de sa souveraineté dans les domaines stratégiques et économiques. Au Burkina Faso, la notification du gouvernement à l'ambassadeur français, Luc Hallade, de quitter le pays, le 26 janvier 2023 et la déclaration de *persona non grata* à Barbara Manzi, coordonnatrice du système des Nations unies, illustrent la volonté de s'émanciper face à la communauté internationale. Dans le cadre de leur volonté de faire respecter leur souveraineté, les trois pays du Sahel ont interdit à Air France d'exploiter leur espace aérien à partir des mois d'août et septembre 2023. Cette décision a été une réponse aux agissements de la compagnie Air France ayant suspendu, sans préavis, ses vols vers ces pays du Sahel. Sa manifestation d'intérêt pour la reprise des vols a été expressément rejetée par les trois pays.

L'une des conséquences de cette communication de crise axée sur la souveraineté est l'exacerbation des tensions politiques et diplomatiques dans la sous-région. Ces tensions exacerbées par la prise du pouvoir par les militaires ont également mis à l'épreuve le partenariat bilatéral et multilatéral dans la sous-région. A titre illustratif, la relation entre le gouvernement malien et la force onusienne, MINUSMA a été ébranlée, ce qui a entraîné la fin de la mission malgré la rémanence des attentats dans le pays. Selon Auguste Denise Barry (2021), la MINUSMA a été mise en place en 2013, parallèlement à la force française Serval, devenue plus tard Barkhane, en vue de participer aux efforts de paix et de stabilisation du Mali. Elle prévoyait un déploiement de casques bleus, civils et militaires, notamment dans les régions septentrionales où l'État est confronté à l'insurrection armée des Touaregs et à la violence des groupes terroristes. Le gouvernement reprochait à la force internationale, sa latence et les résultats moins satisfaisants face à la déstabilisation du Mali. Le 23 septembre 2023, le ministre malien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Abdoulaye Diop, a remis en cause les résultats de la MINUSMA, à l'occasion du débat, lors de la session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies. Pour lui, elle n'a pas réussi à extirper le Mali de la situation sécuritaire assez fragile, en dépit des moyens importants investis. Dans son intervention, il a souligné que « durant sa présence sur le territoire national, la situation sécuritaire au Mali n'a fait que se dégrader. L'insécurité, qui était cantonnée dans les régions du Nord du Mali, au moment de son déploiement en 2013, a atteint les régions du Centre et du Sud ».

La rupture avec la MINUSMA est postérieure à l'expulsion du porte-parole de la mission des Nations unies le 20 juillet 2022, puis du directeur de la division des droits de l'Homme le 5 juillet 2023. Dans le communiqué du 2 mai 2022, le gouvernement malien a accusé la France d'agissement portant atteinte à sa souveraineté nationale avec la violation de son espace aérien

par des aéronefs militaires français. Dans le communiqué, le Mali a fustigé l'attitude unilatérale du partenaire français, qui a décidé les 3 et 7 juin 2021, sans consulter au préalable le Mali, de suspendre les opérations conjointes avec les forces armées maliennes et de mettre fin à l'opération Barkhane ». En conséquence, le gouvernement du Mali a dénoncé les accords militaires et de défense avec la France. Selon le communiqué lu à la télévision nationale malienne, il s'agit du « traité de coopération en matière de défense du 16 juillet 2014 (...), l'accord du 7 et 8 mars 2013 déterminant le statut du détachement militaire français, applicable à la force Barkhane, et du protocole additionnel des 6 et 10 mars 2020 déterminant le statut des détachements non français de la force Takuba (...) ».

Ces ruptures et mutations géostratégiques commencées au Mali, ont atteint les autres pays du Sahel. Au Burkina Faso, tout a commencé par la dénonciation de la coopération militaire de 1961 avec la France et a abouti le 19 février 2023 à la suspension de l'opération Sabre des forces françaises dans le pays. Le 10 août 2023, la convention fiscale avec la France a été remise en cause, par un communiqué du gouvernement. Cette rupture militaire et diplomatique avec la France a abouti le 13 septembre 2023, à l'application d'une nouvelle tarification de l'énergie électrique à l'endroit des partenaires extérieurs du Burkina Faso. Au Niger, après le coup d'État du 26 juillet 2023, le Conseil national pour la sauvegarde de la patrie est l'initiateur de la rupture et du repositionnement géopolitique du pays. Après le Burkina Faso, le 7 août 2023, le Mali et le Niger ont conjointement, dans un communiqué du 6 décembre 2023, dénoncé deux accords de convention de non-double imposition dans le domaine de la fiscalité. Il s'agit de la Convention entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de la République du Mali, tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu, d'impôts sur les successions, de droits d'enregistrement et de droits de timbres du 22 Septembre 1972 et la Convention entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de la République du Niger « tendant à éliminer les doubles impositions et à établir des règles d'assistance mutuelle administrative en matière fiscale ». Progressivement, ces pays ont rompu avec l'axe des États membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) pour se rapprocher d'autres partenaires, notamment la Russie et l'Iran. Ces changements stratégiques ont débouché sur un langage révolutionnaire.

### **3.2. L'avènement d'un discours révolutionnaire au Sahel**

L'espace public sahélien est profondément marqué par un tourbillon politique et sécuritaire depuis la fin du conflit armé en hiver 2011 en Libye. La facilité de la circulation des armes et l'écoulement de la digue malienne avec les incessants mouvements rebelles dont celui de janvier 2012, ont posé de nouvelles problématiques à la sécurité et la stabilité sous-régionale. La délinquance des groupes armés est aggravée par les crises humanitaire, géopolitique et stratégique. Les bases traditionnelles du partenariat avec l'Europe et les États -Unis ont été remises en cause au profit d'un nouveau positionnement géostratégique marqué par le rapprochement avec la Russie, la Turquie, l'Iran, etc. C'est un cadre multilatéral (re)fondé qui impose aux partenaires le dialogue, la solidarité et la prise en compte de la dignité des populations, au respect de la souveraineté des États et la justice (A. Sissoko, 2024). Cette

mutation géopolitique a eu une incidence sur le langage des autorités politiques et militaires des pays du Sahel, a ouvert la voie à un leadership régional et à la réorientation de la stratégie globale dans la lutte contre l'insécurité. Le principe du langage révolutionnaire dans ce contexte est axé sur le respect de la souveraineté des territoires et le libre choix de partenaires. Pour le premier ministre malien par intérim, Abdoulaye Maïga, la paix et la sécurité constituent une priorité pour les gouvernements et les populations du Sahel, et cette priorité a obligé les États de la sous-région (Mali, Burkina Faso et Niger) à changer de paradigme et à prendre leur destin en main. La tonalité du discours et les espaces d'expression, notamment aux Nations unies, prouvent la volonté de ces États à s'imposer et défendre leurs intérêts sur la scène internationale. Lors de son discours à la 77<sup>e</sup> Assemblée générale des Nations unies, Abdoulaye Maïga a justifié la dynamique au Sahel par la volonté politique de s'émanciper de la politique française (A. Sissoko, 2024). Pour lui, la politique française au Sahel s'est écartée des « valeurs morales universelles, (...) » et a « trahi le lourd héritage humaniste des philosophes des lumières » (A. Sissoko, 2024, p.112). Au Mali, en réponse à cette politique française et conscient des défis multiples sur le plan de la paix et de la sécurité, le gouvernement s'est doté d'une stratégie intégrée qui comprend des réformes politiques et institutionnelles pour la refondation de l'État, le développement socio-économique avec les jeunes et les femmes au centre de cette politique. Mais, dans ce contexte de crise politique et sécuritaire, le véritable défi reste le financement des projets structurants pour l'employabilité de la jeunesse. A cet effet, les gouvernements œuvrent à la diversification des partenariats et la mise en place des initiatives endogènes pour booster le développement. A titre d'exemple, le 24 janvier 2023, le gouvernement du Burkina Faso a annoncé la mise en place d'une usine de mélange d'engrais à Koupéla (Burkina 24, 2023). Le 12 août 2023, il officialise la création de l'Agence pour la Promotion de l'Entrepreneuriat Communautaire (APEC) qui est un programme qui ambitionne de faire participer directement les Burkinabè aux projets majeurs du pays dans les secteurs stratégiques, notamment l'agriculture, l'élevage, l'agro-alimentaire, le textile et les mines (APEC, 2023). Ces projets socio-économiques sont renforcés par la volonté de modernisation des infrastructures et le renforcement de la politique industrielle. Dans cette dynamique, le 13 septembre 2023, le gouvernement burkinabè a annoncé la mise en place du projet de construction d'une raffinerie de pétrole au Burkina avec l'appui de l'Iran. Le 13 octobre 2023, il renforce son partenariat avec la Russie par la signature d'un accord pour la construction d'une centrale nucléaire au Burkina Faso par Moscou.

L'enjeu de la rhétorique révolutionnaire dans ce contexte de conflit armé est lié à la mobilisation populaire face aux défis contemporains. Au Burkina Faso, la proclamation par le capitaine Ibrahim Traoré de la Révolution Populaire et Progressiste (RPP) d'inspiration sankariste, est une logique politique et idéologique qui vise la capitalisation des ressources endogènes pour le développement du pays. Au Mali et au Niger, la révolution n'a pas été officiellement proclamée, mais ces pays s'inscrivent dans la dynamique commune avec le Burkina Faso avec lequel ils forment l'Alliance des États du Sahel et mènent une diplomatie commune. Le discours révolutionnaire, tiers-mondiste, accentué par une dimension panafricaniste, révèle la volonté politique et stratégique de ces trois pays de s'inscrire dans une nouvelle géopolitique de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel. La France, jadis partenaire dans la lutte contre le terrorisme avec la force Barkhane est aujourd'hui, considérée comme une « puissance impérialiste » par

les gouvernements du Sahel (A. Sissoko, 2024). Cette approche dans la nouvelle diplomatie a renforcé le tandem diplomatie-coopération et fait de la sécurité collective une priorité régionale. La plateforme multilatérale, construite sur l'AES découle d'une volonté politique de ces pays de changer le paradigme dans la gestion des conflits armés et du terrorisme au Sahel. Les gouvernements priorisent les ressources endogènes et l'expertise nationale dans la résolution des conflits. Certes, cette dynamique ambitieuse peut surfer sur les ressources naturelles, notamment l'or, l'uranium et agricole qui incarnent l'espoir pour la résilience économique et stratégique des pays victimes des attaques terroristes. Néanmoins, des défis essentiels nécessitent un renforcement accru de la coopération internationale pour établir la sécurité et promouvoir un développement durable. La fracture régionale a renforcé la crise de confiance entre les États et amoindri l'élan sous-régional dans la coopération pour la lutte contre le terrorisme.

### **3.3. Communication sur la coopération et la solidarité sous-régionale**

La paix et la sécurité sont des priorités essentielles pour les populations du Sahel après plus de deux décennies d'instabilité aux conséquences politiques, économiques, humanitaires et géopolitiques dévastatrices. Les groupes armés terroristes représentent aujourd'hui, la menace la plus sérieuse aux populations et les initiatives de développement socio-économiques des pays du Sahel. Dans ce contexte de fragilité et de crises transfrontalières, la communication de crise recouvre plusieurs enjeux : transparence, le renforcement de la coopération, la confiance et la crédibilité du système organisationnel communicant. Pour juguler la menace, les trois pays du Sahel ont décidé de renforcer la solidarité régionale à travers la coopération, sur les plans militaire et communicationnel, pour lutter contre l'insécurité dans leur zone. Le premier cadre institutionnel de renforcement de la solidarité entre les trois pays est l'Alliance des États du Sahel (AES), créée le 19 septembre 2023 (Sangla, 2025). Selon la Charte qui institue sa création, au-delà de l'alliance défensive, l'AES est un cadre institutionnel qui fédère leur politique commune dans la diplomatie. Cette nouvelle alliance est basée sur les principes de souveraineté, d'intégration et de solidarité entre les membres. Ce triple principe sahélien est le vecteur de la rupture avec l'Occident et du rapprochement avec la Russie.

L'impératif de développement est subordonné au rétablissement de la paix et de la sécurité dans la région. A cet effet, les pays ont institué une assistance mutuelle pour une coordination des opérations de sécurisation des territoires. La charte du Liptako-Gourma est un référentiel qui encadre la nouvelle politique au Sahel. Selon l'article 5 de la charte du Liptako-Gourma, les parties signataires s'engagent à privilégier la voie pacifique pour la résolution des conflits. Mais, la faiblesse de la gouvernance et la fragilité des institutions dans la région entravent la mise en œuvre efficace des politiques et des projets pour relever ces défis (J. Touré, 2021). Les sensibilisations et les mobilisations des populations concernées pour une coopération transfrontalière plus accrue et une meilleure sécurité dans la région du Sahel se heurtent à ces défis.

Cette approche concertée et coordonnée des politiques, de la diplomatie et de la communication leur permet de construire des dynamiques de solidarité, de synergie d'action et de mutualisation des efforts face à l'insécurité. L'institutionnalisation de l'AES par la création de la

Confédération et l'expression des solidarités en matière de sécurité entre les trois pays du Sahel, ont pour objectif, selon l'article 2 de la Charte du Liptako-Gourma, « d'établir une architecture de défense collective et d'assistance mutuelle aux parties contractantes ». L'article 6 précise que « toute atteinte à la souveraineté et à l'intégrité du territoire d'une ou plusieurs Parties contractantes sera considérée comme une agression contre les autres parties et engagera un devoir d'assistance et de secours de toutes les parties, de manière individuelle ou collective, y compris l'emploi de la force armée, pour rétablir et assurer la sécurité au sein de l'espace couvert par l'Alliance ». Cette solidarité entre les États s'est traduite également par le rapprochement de la communication diplomatique des trois gouvernements. A la 78<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies, Abdoulaye Diop, s'exprimant au nom du Mali et du Niger, a appelé à plus de solidarité envers les peuples victimes des atrocités des groupes terroristes. En appelant à la solidarité, il s'est dressé contre la politique interventionniste de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) au Niger contre les militaires du CNSP, responsables du renversement du Président démocratiquement élu, Mohamed Bazoum. Pour Abdoulaye Diop, « toute intervention militaire au Niger (...), toute agression ou toute invasion de ce pays, constitue une menace directe à la paix et à la sécurité du Mali et à la région et aura de sérieuses conséquences » (A. Sissoko, 2024 : 147). Lors de son allocution à la télévision nationale, le 19 août 2023, le général Abdourahman Tiani, président du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) a réaffirmé son souhait de voir la solidarité et la coopération sous-régionale renforcée pour parvenir à combattre les groupes terroristes au Sahel (Studio Kalangou, 2023). Pour le président du CNSP, cette coopération doit se faire dans un environnement transparent et nécessite la prise en compte de la souveraineté des États.

Si la solidarité entre les trois États vise à renforcer le dialogue, la diplomatie et la mutualisation des actions anti-terroristes, elle ne cache pas le déficit démocratique dans les trois pays (B. N'Gani, 2024). Dans cette dynamique, les gouvernements du Burkina Faso et du Mali ont ouvertement soutenu l'interruption du régime de gouvernance démocratique au Niger en juillet 2023, visant à renforcer leur position au pouvoir. Ce soutien s'est manifesté par la diffusion d'un communiqué conjoint du Mali et du Burkina Faso le 02 août 2023, pour le soutien au CNSP qui a déchu le président Mohamed Bazoum. Les deux pays ont annoncé leur volonté d'intervenir militairement au Niger, si toutefois la CEDEAO mettait à exécution sa menace ; à travers sa force en attente.

Afin de marquer sa solidarité au gouvernement malien, le gouvernement burkinabè, bien que confronté à un défi sécuritaire préoccupant, a refusé de prendre part à la réunion de l'Initiative d'Accra, en République du Ghana, le 25 mars 2022, à la suite de l'exclusion du Mali de ladite initiative. Dans un communiqué,<sup>1</sup> le gouvernement burkinabè a fait allusion à ce sommet extraordinaire de la conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO. Ce sommet visait à faire le point de la situation politique au Burkina Faso, ainsi que celle au Mali et en Guinée. Au cours de ce sommet, les participants ont fait une analyse de la situation sociopolitique et manifesté leur volonté de nommer un médiateur pour le Burkina Faso en vue de faciliter le dialogue entre les parties prenantes et d'assurer une transition réussie. La

---

<sup>1</sup> Communiqué diffusé dans Sidwaya n°9613 du vendredi 1er au dimanche 3 avril 2022

conférence a reconnu la nécessité de poursuivre les efforts en matière de sécurité et a appelé les États membres, l’Union Africaine, les Nations Unies, les partenaires bilatéraux et multilatéraux et la Commission de la CEDEAO à accompagner le Burkina Faso dans ses efforts de lutte contre l’insécurité. Le Burkina Faso réaffirme le respect de ses engagements vis-à-vis des organisations sous régionales, africaines et internationales.

Sur le plan économique, l’on constate le renforcement du dialogue interministériel pour faire face aux défis économiques dans la sous-région en proie à des attaques terroristes et à l’instabilité politique. A titre illustratif, les ministres de l’économie et des finances des pays membres de l’AES ont tenu à Bamako, le 25 novembre 2023, une réunion pour renforcer la coopération économique dans l’espace du Liptako-Gourma qui regroupe d’ailleurs les pays de l’AES. Au cours de cette rencontre, ils ont formulé des recommandations allant dans le sens de la création de projets structurants dans les domaines de l’énergie, des infrastructures, des transports, de la sécurité alimentaire, la création d’un fond de stabilisation et une banque d’investissement. Cette réunion a été suivie de celle des ministres des affaires étrangères à Bamako, les 30 novembre et 1er décembre 2023 à Ouagadougou au Burkina Faso. A cette rencontre, les ministres des affaires étrangères des pays membres de l’AES ont recommandé aux chefs d’États, l’accélération du processus de création d’une confédération entre les trois pays. Mais, pour Jibir Touré (2024 : 4), ces projets ambitieux sont, cependant, difficilement réalisables à cause des sanctions économiques de la CEDEAO et de la suppression des aides étrangères (France, Union européenne) dont dépendent, en partie, les budgets de ces États ». C’est dire donc que ces pays sont très vulnérables à l’insécurité et leur économie en dépend. Ils sont classés dans la catégorie des pays les moins avancés, avec une pauvreté qui touche entre 40 et 50 % de leur population. Ce sont également des pays enclavés avec des immenses territoires désertiques, donc plus exposés au changement climatique. Enfin, ce sont les pays ayant la plus forte démographie au Sahel avec six enfants par femme en moyenne.

Face à ces défis, les pays membres des États du Sahel fondent leur espoir sur la mobilisation des ressources naturelles, notamment les ressources minières, dont l’or pour le Burkina et le Mali, l’uranium et le pétrole pour le Niger. Ce sont également des pays de fort potentiel agricole et d’élevage (Sonja van der Graaf et Kessler, 1994). Le Burkina et le Mali font partie également des grands producteurs de coton en Afrique. Cependant, pour bénéficier de toutes ces richesses, ces pays sont limités en matière d’exploitation et de transformation suite aux défis liés au terrorisme mais, aussi énergétiques les obligeant à faire recours à des accords de coopération avec la Russie et la Chine pour la construction des centrales nucléaires, des usines de raffinage d’or et des centrales solaires (J. Touré, 2024 : 4). Reste à savoir si ces nouveaux partenaires, peuvent mieux faire que les alliés traditionnels (France, UE, USA) dans la lutte contre le terrorisme. Ces défis sont complexes et nécessitent une collaboration continue, un soutien international accru et une détermination inébranlable pour transformer les aspirations de cette alliance en réalisations concrètes. A cet effet, les ministres des États du Sahel en réunion, le 15 février 2024 à Ouagadougou, ont souligné l’urgence de renforcer la coopération pour promouvoir l’intégration des peuples, à créer une institution commune pour la coordination de la diplomatie et la communication.

L’un des enjeux de la coopération régionale au Sahel est lié à la mutualisation des efforts face aux défis liés à la désinformation. Lors de l’examen par le Conseil de sécurité du rapport

trimestriel du Secrétaire général des Nations unies, sur la situation sécuritaire au Mali, le 16 juin 2023, Abdoulaye Diop a dénoncé dans son discours la campagne contre le gouvernement et l'armée malienne. Il a noté que les efforts de modernisation de l'armée et de reconquête des territoires se heurtent à « beaucoup de commentaires, voire des campagnes hostiles, de désinformation et de déstabilisation dont le Mali est malheureusement l'objet depuis 2021, y compris à travers l'instrumentalisation et la politisation de la question des droits de l'homme » (A. Sissoko, 2024 : 127). Cette dénonciation publique remet à jour les enjeux de la guerre de l'information dans la gestion des conflits armés. A la guerre par les armes, s'ajoute celle par l'information dont le but est la déstabilisation psychologique de la stratégie publique face aux groupes armés. Cette nouvelle guerre avec en ligne de mire l'influence de l'opinion publique est l'expression de la complexité de la lutte contre le terrorisme au Sahel. A cet effet, le Collège des sages des chefs d'États produit périodiquement des communiqués conjoints pour mutualiser les efforts, renforcer la coopération et la diplomatie sur les questions d'intérêt commun. A titre illustratif, le 18 mars 2025, les trois pays ont, dans un communiqué conjoint, exprimé leur retrait de l'Organisation internationale de la Francophonie. L'Organisation internationale de la Francophonie a été accusée par les trois gouvernements d'avoir entrepris des sanctions illégales à l'issue des changements anticonstitutionnels de régimes.

La dynamique sociopolitique et stratégique visant le respect de la souveraineté des États se heurte à des poches de résistance pouvant influer sur la politique commune. Bien que les gouvernants semblent confiants de la capacité des forces publiques dans la lutte contre les groupes armés, avec un système organisationnel, l'AES, qui semble s'investir pour la durabilité, la persistance de la violence montre que les groupes armés terroristes pèsent sur la sécurité et la situation humanitaire. Ce système organisationnel a émergé dans un contexte de farce politique et de méfiance généralisée dans la région. Au plan interne, l'on assiste à des censures de voix critiques et à la suspension de médias nationaux et internationaux (Oméga Médias, France 24, RFI, Jeune Afrique). Ces différentes restrictions créent la division et la méfiance entre les gouvernements des pays du Sahel et leurs citoyens. En effet, à la suite de l'adoption du décret n°2023-0475/PRES-TRANS/PM/MDAC/MATDS/MJDHRI portant « mobilisation générale et mise en garde », le 19 avril 2023 par le président de la transition burkinabé, Ibrahim Traoré, des citoyens issus des organisations de la société civile, de partis politiques, des journalistes etc., ont été réquisitionnés par le gouvernement pour participer aux opérations de sécurisation du territoire national. Si les réquisitions sont jugées non conformes au principe démocratique par les organisations humanitaires comme Amnesty International (2023), le gouvernement justifie leur utilité et leur légitimité par l'article 2 dudit décret.

### **3.4. La communication face aux défis liés au respect des droits de l'homme**

Les conflits armés sont des facteurs favorables à la violation des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Ils sont susceptibles d'aggraver la situation avec les risques de tortures, d'exactions, d'exécutions extrajudiciaires et de mobilité forcée des populations. Plusieurs instruments juridiques, au plan international, notamment le Pacte international des droits civils et politiques et la Déclaration universelle des droits de l'homme, sont des référents pour les Organisations non gouvernementales et les Nations unies dans l'analyse sur le respect

des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Ces instruments convoquent la responsabilité première des États et des autres parties en conflit sur la prise en compte de leurs obligations pour éviter les assassinats de masse et les autres formes de violation des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Au Sahel, l'un des défis dans ce contexte de lutte contre le terrorisme réside, en effet, dans le respect des droits humains dans les différentes localités sous-blocus des groupes terroristes. Cette préoccupation a créé une guerre de l'information entre les gouvernements au Sahel et leurs partenaires. Human Rights Watch (2024) et Amnesty International (2023), documentant sur des cas de violations des droits de l'homme dans la région, ont noté des formes de siège imposées par les groupes armés qui bloquaient l'accès à des localités à fort défis sécuritaires. Au Burkina Faso, cette stratégie de guerre des groupes terroristes connaît une expansion depuis l'adoption en 2020 par le gouvernement de la loi portant création du corps des Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP). Certes, les VDP constituent une police de proximité et une force d'appui aux opérations de reconquête des territoires. Mais, les groupes armés, en réponse à la mobilisation populaire, avaient bloqué l'accès à des villes comme Nouna, Diapaga, Kompienga, etc., et accentué la répression contre les civils. Cette tactique d'étouffement se manifestait également par des attaques contre les convois de ravitaillement, les villages et la destruction des infrastructures routières. La stratégie de siège n'est pas un constat spécifique au Burkina Faso. Au Mali, au Centre comme au Nord, des villes comme Kidal et Tombouctou avaient été assiégées avant la reprise du Nord par l'armée malienne en novembre 2023 (A. Sissoko, 2025). L'analyse d'Aboubacar Sissoko (2024) révèle que le terrorisme reste la principale menace au Sahel et un facteur de dégradation de la condition humaine dans la sous-région. Les groupes armés terroristes conservent une force de nuisance malgré les efforts des trois États à renforcer les capacités de leurs armées et la coopération multidimensionnelle pour la restauration de la paix et la sécurité.

En avril 2023, la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples s'est préoccupée de l'évolution des attaques terroristes sécuritaires et des droits humains au Burkina Faso. En pointant la responsabilité de l'État burkinabé sur les incidents sécuritaires à Karma qui ont eu lieu le 20 avril 2023, la commission a rappelé la nécessité de protéger les civils et d'œuvrer pour une justice équitable dans un contexte de lutte contre le terrorisme. Human Rights Watch (2024) a également accusé l'armée burkinabé et les VDP d'avoir commis des exactions et des disparitions forcées à Békuy, à l'Ouest du pays. Cette communication des organisations humanitaires est analysée par les gouvernements du Sahel comme une tentative de démoralisation des armées et un discrédit sur l'action publique. Le 27 avril 2024, dans un communiqué de presse publié sur le site du Service d'Information du Gouvernement (SIG), le porte-parole du gouvernement burkinabé, Rimtalba Jean-Emmanuel Ouédraogo, a insisté sur la bonne foi du gouvernement et des armées déployées sur les théâtres des opérations contre les groupes terroristes. Pour lui, « la campagne médiatique orchestrée autour de ces accusations démontre à souhait le dessein inavoué de ces acteurs qui est de jeter le discrédit sur nos forces combattantes engagées sur le champ d'honneur, au péril de leur vie, dans la sécurisation du territoire, ainsi que la protection des populations et leurs biens contre les attaques terroristes » (SIG, 2024). Au Niger, malgré la suspension de la Constitution, après le coup d'État du 26

juillet 2023, le CNSP a réaffirmé son attachement aux droits humains. Pour l'Office National d'édition et de Presse (2023), cet engagement au Niger souligne la prise de conscience sur la nécessité de préserver la cohésion sociale pour parvenir une paix durable dans la lutte contre le terrorisme. L'un des défis de cette guerre par l'information est le risque lié à la politisation du débat sur la question des droits de l'homme au Sahel.

Abdoulaye Diop, devant le Conseil de sécurité des Nations unies a notifié l'opposition du Mali « à toute tentative d'instrumentalisation et de politisation de la question des droits de l'homme et au traitement à géométrie variable de cette problématique » (A. Sissoko, 2024, p.131). Entre les gouvernements du Sahel et les ONG, il existe une guerre par l'information dont l'enjeu pour ces gouvernements réside dans la transparence et la prise en compte de la justice sociale. La communication de crise de ces gouvernements face à cette nouvelle guerre remplit une fonction cognitive dont l'enjeu est de rassembler les citoyens autour de l'idéal commun et les valeurs républicaines. La stratégie des États consiste à exprimer leur engagement contre l'impunité pour la consolidation de la paix et la préservation de la cohésion sociale.

## Conclusion

Le Sahel est devenu le carrefour de l'exercice de la puissance militaire et une zone de conflit géostratégique entre l'Occident et la Russie. Face au terrorisme et à l'insécurité grandissante, le Burkina Faso, le Mali et le Niger durement touchés ont connu des interruptions de leur processus démocratique. La prise du pouvoir par les militaires pour la restauration de la sécurité a eu une incidence sur la coopération internationale et la géopolitique du Sahel. Elle a remis en cause l'ordre traditionnel dans la politique de sécurité au Sahel avec le renforcement du partenariat avec la Russie, l'Iran, la Chine et la Turquie. Cependant, les réponses purement législatives et sécuritaires n'ont pu empêcher les terroristes de progresser et de séduire de plus en plus de jeunes désorientés, marginalisés et discriminés. Il faudrait investir davantage dans des programmes de recherche et de prévention contre la propagation des groupes armés terroristes ainsi que des programmes dans d'éducation, de sensibilisation et de communication contre le terrorisme. Les enjeux géopolitiques de la communication de crise dans les pays du Sahel sont perceptibles à partir d'une analyse des discours publics face au terrorisme et au contre-terrorisme. A partir d'une démarche qualitative axée sur l'analyse des communiqués de presse des trois gouvernements (malien, burkinabé et nigérien), cet article met en exergue les enjeux géopolitiques de la communication de crise face au conflit armé au Sahel. Avec les changements politiques, stratégiques, le repositionnement de ces trois États avec la création de l'AES, les communications de crise reposent sur la rhétorique d'avant-garde et souverainiste. Plusieurs principes guident la communication de crise de ces acteurs étatiques : le respect des intérêts, de la souveraineté, des choix stratégiques et de partenaires des États. L'ambition des États est d'unir les efforts pour parvenir à un espace public régional sécurisé. Cette volonté souverainiste est accompagnée de la prise en compte d'une communication diplomatique coordonnée avec l'émission de communiqués conjoints par les États. Cependant, elle se heurte à d'énormes vulnérabilités, notamment la guerre par l'information et la multiplication des attentats terroristes.

## Références bibliographiques

Ambassade des États -Unis au Burkina Faso, 2024, « déclaration conjointe au sujet des massacre des civils et de la suspension de médias au Burkina Faso », site web, « <https://bf.usembassy.gov/fr/declaration-conjointe-au-sujet-des-massacres-de-civils-et-de-la-suspension-de-medias-au-burkina-faso/> », consulté le 12/08/2025

Amnesty international, 2023, « La mort nous guettait », London, édition Amnesty international

Barry, A. D. (2021). « G5 Sahel : impératifs stratégiques et opérationnels de la réponse militaire », in OUEDRAOGO/ROUAMBA Valéry (dir.), 2021, *Crise sécuritaire dans les pays du G5 Sahel : Comprendre pour agir*, Paris, l'Harmattan.

Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (2023). « Communiqué de presse sur la situation des droits de l'homme au Burkina Faso », site web, « <https://achpr.au.int/fr/news/communiqué-de-presse/2023-04-30/communiqué-de-presse-sur-la-situation-des-droits-de-lhomme-au> », consulté le 12/08/2025

Diallo, N. L. (2020). *Le terrorisme au Sahel, dynamique de l'extrémisme violent et de la lutte contre le terrorisme : un regard à partir du Burkina Faso*, l'Harmattan, Ouagadougou

Gueye, B. (2009). « La démocratie en Afrique : Succès et résistances », Cairn Infos, vol. 2, n° 129, pp. 5- 26.

Gueye, B. (2009). « Démocratie en Afrique : succès et résistances », *Pouvoirs, Volume 2, n° 129, pp. 5 à 26*

Ibrahim, Y. I. (2019). « Insurrections djihadistes en Afrique de l'Ouest : idéologie mondiale, contexte local, motivations individuelles », *Hérodote*, n°172, pp. 87 à 100

Kakai, H. (2019). « Fake news et l'ordre social au Bénin », quotidien béninois d'information Point media du jeudi 05 septembre 2019,

N'gani, E. B. (2024). « Contribution pour une appréhension des coups d'État militaires de la troisième vague en Afrique », *Revue Internationale du chercheur*, Vol.5, N°1, pp : 987-1025

Office National d'Edition et de Presse, (2023). « Le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) prend le pouvoir », site web, <https://www.lesahel.org/le-conseil-national-pour-la-sauvegarde-de-la-patrie-cnsp-prend-le-pouvoir/>, consulté le 18/08/2025

Roux, J. (1998). « Le principe de la souveraineté de l'État dans la jurisprudence du Conseil constitutionnel », Civitas Europa, n°1, pp. 125-141

Sangla, H. (2025). « Terrorisme, mobilités des populations et recomposition de la communication sociale dans les États du Sahel », HARIS, n°17, pp. 70-86

Sexauer, H. (2023). « La coopération régionale sur fond de coups d'État , de terrorisme et d'insécurité transfrontalière : quel avenir pour le Sahel ? » Consultable sur :

<https://www.lesahel.org/le-burkina-le-mali-et-le-niger-creent-lalliance-des-États-du-sahel-aes-les-trois-pays-prennent-leur-destin-en-main/>, consulté le 11/12/2024.

Sissoko Aboubacar Eros, 2024, *La libération de Kidal*, Bamako, Les Editions du Mandé

Slingeneyer, T. (2018). « Le triptyque foucaldien « souveraineté-discipline-sécurité » comme outil d'analyse de la peine privative de liberté et de la libération (conditionnelle) », *Revue interdisciplinaire d'étude juridique*, volume 1, n°80, pp. 71-91

Studio Kalangou (2023). « Le général Tiani lance un appel à la démocratie et au dialogue national inclusif au Niger », site web, <https://www.studiokalangou.org/100800-general-tiani-lance-appel-democratie-dialogue-national-inclusif-niger>, consulté le 15/08/2025

Touré, J. (2024). « Alliance des États du Sahel : une nouvelle dynamique de sécurité collective ? », halshs-04536109, <https://shs.hal.science/halshs-04536109>